

Procès verbal du Conseil d'École du mardi 23 octobre 2012

Début des travaux à 17h30

<i>M. David Saura</i>	<i>Directeur, Président du Conseil d'École</i>	
Membres avec voix délibérative :		
<i>M. OBINO Eric</i>	<i>Enseignant PS</i>	<i>Présent</i>
<i>Mme BALEIX Mylène</i>	<i>Enseignant PS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme DUCRUET Claire</i>	<i>Enseignant PS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme LABEYRIE Carole</i>	<i>Enseignant PS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme RUBIRA Anne-Marie</i>	<i>Enseignant PS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme SALMERON Cristina</i>	<i>Enseignante PS/MS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme SAINT-MARTY Sandra</i>	<i>Enseignante MS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme FORNELLS Rose-Marie</i>	<i>Enseignante MS</i>	<i>Présente</i>
<i>M. MOREAU Jean-Michel</i>	<i>Enseignante MS</i>	<i>Présent</i>
<i>Mme MARINAS Caroline</i>	<i>Enseignante GS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme DUVAL Hélène</i>	<i>Enseignante GS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme BRUANT Elise</i>	<i>Enseignante GS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme SOULAT Caroline</i>	<i>Enseignante GS</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme MARTINEZ Montse</i>	<i>Enseignante d'espagnol et catalan</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme RAPATEL Laurence</i>	<i>Professeur de musique</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme BOREN Clara</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme HUILLET Maud</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme LEYMARIE Valérie</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme FERNANDES Sabine</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>MME HIND Carme</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Non présente</i>
<i>M. ALVAREZ Juan</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme de la FUENTE Tatiana</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Non présente</i>
<i>Mme MONTAGUT Christa</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Excusée</i>
<i>Mme GELI-STENHAMMAR Eva</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme VARONA Mercedes</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme BARDINET Elise</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme de DREUZY Noëlle</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Excusée</i>
<i>Mme MORODO Maria</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Non présente</i>
<i>Mme de BEAUMONT Delphine</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Non présente</i>
<i>Mme SALA GODOY Angeles</i>	<i>Représentant des parents d'élèves titulaire</i>	<i>Présente</i>
Membres avec voix consultative :		
<i>Mme Joëlle Emorine</i>	<i>Proviseure (titulaire)</i>	<i>Présente</i>
<i>M. Marc Guillen</i>	<i>Directeur administratif et financier (titulaire)</i>	<i>Présent</i>
<i>Mme Lamy au Rousseau</i>	<i>I.E.N en résidence à Madrid</i>	<i>Excusée</i>
Invités		
<i>Mme Aguirre-Leroy Perrine</i>	<i>Proviseure-adjointe, Lycée</i>	<i>Présente</i>
<i>Mme Velert Damaris</i>	<i>ASEM</i>	<i>Présente</i>

• Ordre du Jour :

- Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions
- Résultat des élections
- Règles de fonctionnement de l'école maternelle
- Bilan de la rentrée scolaire et Effectifs
- Les projets et temps forts de l'année scolaire
- Classes transplantées en GS 2-3 et 2-4
- Aménagement du temps de présence de l'enseignant en PS
- Prise en charge des élèves non francophone en MS et GS
- Mise en place d'un dépose minute (APE)
- Le livret d'évaluation
- FSE
- Affaires diverses (demandes de matériel, travaux effectués...)
- Questions diverses

• **Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions**

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

Les enseignants souhaiteraient la mise en place d'un conseil d'école unique pour les écoles maternelle et élémentaire, argumentant que ces deux écoles font partie d'un seul et même établissement.

En référence à la circulaire du n°1894 du 6 juillet 2012, Mme le Proviseur pense que cette demande n'est pas recevable car il y a deux directeurs d'école distincts et de plus sur deux lieux géographiques.

Chaque école a ses spécificités propres.

Mme le Proviseur se réjouit de pouvoir accueillir ce soir la quasi-totalité des enseignants ainsi que les parents d'élèves élus, qui constituent tous ensemble une bonne représentation de l'école maternelle.

En l'état actuel, tenir deux conseils d'école distincts est en accord avec l'application de la circulaire précédemment citée.

1 - Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

- Vote à main levée ou à bulletin secret lorsque l'avis du conseil est soumis au vote
- Validation du compte-rendu : le président, secrétaire principal, dresse le compte-rendu aidé des notes du secrétaire adjoint.

Le compte-rendu validé conforme par le secrétaire adjoint est diffusé par mail à tous les membres qui confirment par retour leur validation ou les remarques nécessaires avant 8 jours. Passé ce délai, le PV est considéré comme adopté.

2- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- **siégeant avec droit de vote :**

** dans les écoles de 15 classes et plus*

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- **siégeant avec voix consultative :**

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

3- Désignation des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

4- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'établissement suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- **Résultat des élections**

Les élections se sont déroulées avec un vote électronique.

Il y avait 772 inscrits pour l'école maternelle annexe dont 136 votants, soit 17,6% de participation.

132 exprimés (4 bulletins blancs et/ou nuls) soit 97% des voix.

C'est le taux de participation le plus faible depuis 2008.

La présentation d'une liste unique peut expliquer cette faible mobilisation. Une enseignante, mère d'élève intervient pour préciser qu'il y aurait eu des problèmes d'accès (lien internet ne fonctionnant pas).

- **Règles de fonctionnement**

Lecture et commentaires sur les règles de fonctionnement de l'Ecole Maternelle.

Modifications soumises aux membres du conseil:

2.4

L'accueil du matin se fait dans les classes pour les élèves de PS, dans la cour pour les élèves de MS et GS.

3.1

Une collation légère est proposée aux élèves dans la matinée, au moins deux heures avant l'heure du repas.

6.1

Modification de la note de référence pour le Conseil d'Ecole

Le conseil d'école exerce les fonctions prévues par la circulaire AEFÉ n° 1894 du 6 juillet 2012.

6.2

Le livret d'évaluation devra être maintenant remis 3 fois par an en GS (à partir de 2012 seulement).

Des informations écrites sont données sur l'évaluation des compétences des enfants une fois par an en PS, deux fois en MS et trois fois en GS.

Un feuillet d'adaptation scolaire sera remis aux familles en PS à la fin du premier trimestre.

Les règles de fonctionnement ainsi modifiées sont acceptées à l'unanimité.

Le Directeur précise qu'il serait souhaitable que ces règles de fonctionnement soient disponibles sur le site internet du LFB, avec le règlement intérieur.

- **Bilan de la rentrée scolaire et Effectifs**

Tous les enseignants étaient en poste.

Toutes les ASEM étaient présentes.

Très peu d'absences chez les élèves :

- 15 rentrées « décalées »
- 18 désistements annoncés en septembre [(8 PS, 6 MS et 4 GS)]

Niveau	Nombre de sections	Effectif	Places « disponibles »	Moyenne par classe
PS	5 ½	134	14	24,8
MS	5 ½	154	1	28
GS	6	144	12	24
TOTAL	17 (15+2)	432	27	25,4

Les locaux étaient dans un état satisfaisant pour permettre l'accueil des élèves, bien que des travaux importants de mise en sécurité aient été réalisés.

Les enseignants sont satisfaits de pouvoir travailler avec ces effectifs réduits en PS et GS et réitèrent leur souhait que ces effectifs soient maintenus à un idéal de 25 par classe en PS et 27 pour les autres niveaux de la maternelle, tenant compte du contexte trilingue de l'établissement.

Mme le Proviseur entend bien la demande des enseignants. Il s'agit cependant de trouver une harmonie entre les contraintes économiques actuelles et les fonctionnements pédagogiques.

Un enseignant précise que nous continuons à travailler dans des locaux vétustes et attendons avec impatience notre nouvelle école.

- **Les projets 2012/2013 et les temps forts de l'année scolaire**

Les projets de l'école maternelle trouveront leur place dans un onglet spécifique du Projet d'Établissement.

Les axes retenus sont :

- La politique des langues et le plurilinguisme au LFB
- De la maternelle à la terminale : faire réussir tous les élèves et leur donner l'accès à l'enseignement supérieur de leur choix
- La citoyenneté au XXI^{ème} siècle
- Echanges et ouverture au LFB

Des équipes pluridisciplinaires pouvant inclure des représentants de la PS aux classes de terminales travaillent actuellement à la mise en adéquation avec le projet de la zone ibérique dont les 4 axes sont :

- o Poursuivre et consolider la mise en œuvre de l'école du socle.
- o Mettre en œuvre une politique multilingue et interculturelle.
- o Proposer un parcours permettant l'accès à l'enseignement supérieur français et francophone, local, international.
- o Renforcer l'identité et l'attractivité des établissements scolaires d'enseignement français hors de France, en zone ibérique.

Des actions se développent à l'école maternelle autour de 3 points principaux :

- Politique des langues (Equilibrer les références linguistiques en petite section, l'accueil linguistique des élèves en castillan et en français...)
- Le conte en maternelle
- La liaison GS-Cycle II [outils de liaison (cahier de chant, abécédaire, cahier de mots outils)]

Les enseignants de CP ont fait part d'une bonne préparation des élèves de GS à l'entrée au CP (conscience phonologique, graphisme, bonne connaissance des contes traditionnels...)

Les temps forts de l'année scolaire

La Castanyada	vendredi 26 octobre (intervention de Ana)
El caga Tio	lundi 17 et mardi 18 décembre
Le père Noël	jeudi 20 décembre (Intervention de Manuel)
Carnaval	mercredi 6 ou vendredi 8 février (thème à définir)
Sant Jordi	mardi 23 avril
Fête de la musique	vendredi 21 juin

La date de la quinzaine des arts avec l'exposition au M3 ainsi que celle de la fête du livre restent à définir.

Une enseignante demande s'il serait possible de rémunérer des acteurs professionnels pour tenir les rôles du Père Noël ou de la Castanyera.

Cela semble peut envisageable.

Le Directeur précise que les personnes s'investissent avec cœur dans ce rôle. C'est également un acte valorisant lorsqu'il s'agit de personnel du LFB.

Ces personnes reçoivent à titre de remerciement un bon d'achat offert par le FSE.

- **Classes transplantées en GS**

Deux classes de GS (GS 2-3 de Mme Bruant et GS 2-4 de Mmes Soulat et Nouailles) ont un projet de classe transplantée à Mosset (Pyrénées orientales), centre agréé par la FOL.

Le coût est estimé à 210 euros/familles.

Les dates retenues sont du 7 au 10 mai 2013.

Ce projet, annoncé au 3^{ième} conseil d'école de juin a reçu l'avis favorable du Conseil d'Établissement du 19 septembre 2012.

Mme Carreras (professeur ESP/CAT) et Mme Chouet (ASEM) participeront à l'encadrement. Le coût du remplacement du professeur de langue pour les classes restantes sera imputé au prix du voyage.

Des parents seront sollicités en tant qu'accompagnateurs pour le transport.

- **Aménagement du temps de présence de l'enseignant en PS**

Lors de sa mission du mois de février 2012, Mme Lamy au Rousseau, Inspectrice de l'Éducation Nationale pour la zone ibérique, en résidence à Madrid, a demandé à repenser le temps scolaire des PS pour répondre aux attentes institutionnelles (Les élèves de PS, pour des raisons de gestion des places disponibles au réfectoire, mangent sur du « temps scolaire »).

Depuis la rentrée, les élèves de PS sont accueillis directement dans leur classe (gain de 10min quotidiennes, soit 50min hebdomadaires).

Deux autres pistes de réflexion ont été proposées par le directeur et étudiées avec les enseignants de PS :

- Modifier l'horaire de la pause méridienne (12h00-13h30) afin d'anticiper le réveil des petits et augmenter sensiblement le temps d'apprentissage des PS. Cette proposition n'a pas été retenue car jugée incompatible avec les conditions matérielles actuelles et le besoin de repos des petits.
- Supprimer la récréation de l'après-midi pour les PS. Cette proposition a été à nouveau jugée incompatible avec les conditions matérielles (bruits extérieurs dûs à la récréation des MS et GS, remise en état des classes...).

Il semble que le réaménagement du temps scolaire des PS ne pourra pas être envisagé sereinement avant la relocalisation de l'école maternelle dans des locaux plus adaptés.

Sans impact direct sur le temps d'enseignement des PS, cette réflexion a cependant permis de dégager du temps d'enseignement au bénéfice des MS et GS non francophones.

Techniquement, la pause méridienne en PS n'est plus, en partie, un temps d'enseignement, puisque les enseignants ne seront plus présents sur le temps du repas*. Ce temps reste cependant un moment important pour le développement de l'enfant (aide à l'adaptation, accompagnement vers l'autonomie, respect de l'hygiène et santé ...). Les ASEM, dans leur mission d'assistance aux enfants peuvent assumer ce rôle.

Les enseignants de PS expriment leur inquiétude quant au manque d'autonomie de leurs élèves sur le temps de repas. Ils auraient souhaité continuer à les accompagner jusqu'en janvier.

Le dispositif étant mis en place pour accueillir des élèves non francophones, cela serait peu pertinent.

Il sera demandé aux monitrices de SERUNION de veiller à ce que les enfants mangent suffisamment et dans de bonnes conditions. Le Directeur a déjà rencontré la responsable de la restauration sur place à Munner (Mari Carmen) en prévision de la mise en place de cette nouvelle organisation.

Il faudra toutefois prévoir un renfort de personnel pour encadrer le déplacement entre le réfectoire et les salles de classes après le déjeuner.

Mme le Proviseur précise qu'il faudra évaluer ce dispositif et le réadapter selon les besoins.

Concernant le temps scolaire, Mme Duval intervient pour soulever le problème des enfants utilisant le transport scolaire qui quittent la classe à 16h10. Ce problème a déjà été traité lors de conseils d'école précédents et ne peut trouver de solution dans l'immédiat.

La présence des ASEM pour encadrer ce temps est également nécessaire pour la sécurité des élèves.

* les classes de PS déjeunent un jour sur deux, soit à 11h45, soit à 12h15. Ce dispositif ne concerne que les enseignants dont les élèves déjeunent à 11h45).

- **Prise en charge des élèves non francophones en MS et GS**

Les élèves non francophones, en priorité les nouveaux inscrits, seront pris en charge par les enseignants de PS, libérés de la surveillance de la restauration scolaire, de 12h00 à 12h30, 2 fois par semaine à partir du 12 novembre (groupe de 5 élèves maximum).

Cet accueil linguistique en français devrait permettre de leur donner rapidement les bases nécessaires pour suivre, en classe, un enseignement en français.

- **Mise en place d'une dépose minute (APE)**

(voir questionnaire en annexe)

L'idée est d'ouvrir la rampe pour permettre l'accueil des élèves sans qu'il soit besoin pour le conducteur de stationner et de descendre de voiture.

Le questionnaire qui sera distribué à la rentrée des vacances d'automne permettra d'évaluer le besoin et de recruter des parents volontaires pour l'encadrement.

Il faut 15 parents volontaires (3 par jour) et un nombre d'inscrits suffisant pour mettre en place cet accueil.

Les enfants devront être adhérents de l'APE pour être assurés.

Mme le Proviseur salue cette initiative désintéressée des parents de l'APE.

Une autre initiative à saluer est la démarche d'un parent membre du conseil auprès des responsables du parking.

Un tarif préférentiel devrait pouvoir être prochainement proposé aux familles le souhaitant via l'APE.

- **Le livret d'évaluation**

Un Livret d'Evaluation conforme aux programmes de 2008 a été mis en place par l'équipe dès 2008.

Un livret pour la zone ibérique a été adopté au séminaire des directeurs du mois de novembre 2009.

Ce livret devait être utilisé par tous les établissements de la zone ibérique sans exception.

Il est remis semestriellement en MS et GS, en fin d'année pour les PS.

Conformément à la décision du Conseil d'École du 10 novembre 2009, le livret de la zone ibérique a été renseigné pour les élèves de PS en juin 2010 et est maintenant utilisé pour tous les élèves.

Une version électronique du livret de zone est mise en ligne depuis le mois d'octobre 2011. Dans un souci de continuité, seules les classes de PS (début du cycle) l'ont utilisée en juin 2012.

Les élèves ayant déjà un livret papier l'ont conservé.

Cette année, le livret sous sa forme électronique concernera les classes de PS et MS.

Les élèves de GS termineront leur livret en format papier cette année.

Le livret sera remis 1 fois en PS, 2 fois en MS et 3 fois en GS.

- **FSE**

Le FSE est géré cette année par deux enseignants volontaires, Mme Laurence ALTET et M. Maël GUILLEMAIN. Le Directeur n'est plus membre du bureau et n'apporte plus qu'une aide matérielle à la gestion.

- **Affaires (demandes de matériel, travaux, entretien...)**

Un programme de travaux importants de mise en sécurité a été mis en œuvre suite à une demande de Mme la Directrice de l'AEFE.

- o Retrait des encorbellements des 2 résidences et du filet de protection devenu inutile
- o Remise à neuf des 2 fontaines de la cour
- o Remplacement des portes d'évacuation par des portes anti-paniques
- o Sécurisation des escaliers intérieurs (main courante)
- o Sécurisation des escaliers extérieurs (main courante + protection)
- o Sécurisation de l'escalier central (rampe centrale + grille)
- o Sécurisation de toutes les vitres des fenêtres de l'école.
- o Mise hors d'atteinte des élèves des poignées d'ouverture des fenêtres.
- o Imperméabilisation des terrasses des bâtiments annexes
- o Remplacement de tous les anti-pinces doigts

Des devis sont actuellement à l'étude pour une seconde phase de travaux :

- o Remplacer le sol des 4 toilettes des bâtiments 1 et 2 par un sol antidérapant définitif
- o Imperméabilisation de la terrasse du bâtiment 4-2 (Classe de PS)
- o Changement des canalisations d'évacuation des eaux de pluie des terrasses
- o Inspection électrique
- o Changement de la chaudière du bâtiment 2

Les enseignants rappellent qu'il est maintenant interdit d'afficher les travaux des enfants dans les espaces communs, pour des raisons de sécurité, ce qui peut avoir surpris les parents.

Il est actuellement à l'étude de définir des zones d'affichages autorisés en posant des panneaux sur certains murs.

• Questions diverses

Collation à l'École Maternelle :

Une collation est offerte par l'entreprise SERUNION depuis la rentrée de septembre 2012. Quelques modifications ont dû être apportées afin de concilier l'offre avec le goût et les besoins des enfants, tout en évitant des surcoûts.

Différentes propositions ont été faites par SERUNION.

Après échanges entre les parents et les enseignants, il est retenu une proposition en remplaçant "las galletas" par une tranche de pain:

- lundi pan con quesito
- mardi minibrioix con chocolatina
- miércoles zumo de naranja
- jueves yogour naturel azucarado
- viernes fruta fresca cortada

Questions déposées au nom des enseignants :

- Bilan sur les effectifs en maternelle (traité dans le point n°4 de l'ordre du jour)
- L'organisation du conseil d'école au LFB (traité dans le 1er point de l'ordre du jour)
- Organisation de l'accueil des élèves à partir de 16h30:
Mme DUCRUET rappelle que l'organisation antérieure permettait de laisser sa classe sous la surveillance d'un autre enseignant dès 16h30 (système de roulement). Les élèves étant ensuite conduits au secrétariat à 16h40.
Cette année, ce système a été supprimé, les enseignants restant responsables de leurs élèves jusqu'à 16h40.
Des enseignants demandent à ce qu'une solution alternative soit trouvée afin de les libérer de leurs obligations dès 16h30.

Le directeur précise que cette nouvelle organisation a été mise en place à la rentrée car il a été interpellé par des enseignants insatisfaits par ce roulement. Ces enseignants se plaignaient de ne pas pouvoir remettre à un autre enseignant leurs élèves encore présents en grand nombre à 16h30.

Les textes (Source Eduscol) précisent que, en maternelle, l'enseignant est responsable des enfants qui lui sont confiés jusqu'à leur remise aux parents ou personne responsable autorisée.

Cette nouvelle organisation apporte plus de confort et de sécurité pour les élèves qui restent dans leur propre classe.

Anticiper l'ouverture des portes (16h20) ferait coïncider dans la cour des parents et leurs enfants avec ceux prenant le bus, créant un risque de confusion et d'erreur de cheminement.

La demande est entendue. La réflexion qui permettrait de trouver une solution conciliant la sécurité des élèves et la demande des enseignants continue.

- Demande d'équipement :
 - matériel audio:
 - un équipement portable pour un usage intérieur (spectacle, travail sur l'oral...)
 - un micro sans fil et une platine lisant les CD et MP3, connecté à l'installation extérieure).Mme le Proviseur demande que des propositions budgétisées soient jointes aux projets pédagogiques justifiant ces demandes afin qu'elles soient étudiées.
 - distributeurs d'eau pour limiter la consommation d'emballages plastiques

La séance est levée à 20h00

Le Président,
David SAURA – Directeur

Le secrétaire de séance,
Caroline MARINAS – Enseignante